

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 30 juin 2025 à 17 h 30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Sont absents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Karl Hunting, conseiller au siège no 3

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 17 h 30 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Octroi contrat fourniture et installation de membranes pour le système de traitement d'eau potable
- 4.0 Travaux du Centre multifonctionnel – Directive de changement DC-S-06
- 5.0 Question des contribuables
- 6.0 Levée de l'assemblée

5939-2025-06-30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l’unanimité

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

5940-2025-06-30

OCTROI CONTRAT FOURNITURE ET INSTALLATION DE MEMBRANES POUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT D’EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU’aux termes de la résolution 5834-2025-01-13, visant la fourniture et l’installation de membranes pour le système de traitement d’eau potable, le conseil de la Ville de Waterville a amorcé le processus d’appel d’offre, selon les règles d’adjudication prescrites;

CONSIDÉRANT QU’à la suite de l’appel d’offres public no 5834-2025-01-13, une entreprise a déposé une soumission conformément aux modalités établies pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d’ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Entreprise	Total avant taxes	Total taxes incluses
Nordmec Construction	287 998.00\$	331 125.70\$
H2O Innovation	247 520.00\$	284 586.12\$

CONSIDÉRANT QU’après l’analyse des soumissions reçues, l’entreprise ayant la plus basse soumission conforme est « H2O Innovation», au montant de 284 586.12\$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l’unanimité

D’autoriser l’adjudication du contrat, visant fourniture et l’installation de membranes pour le système de traitement d’eau potable, au montant de 284 586.12\$ taxes incluses ;

DE l’entrepreneur s’engage à respecter toutes les clauses inscrites à l’appel d’offres public portant no 5834-2025-01-13;

De financer cette dépense par les surplus réservé pour les membranes.



TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-S-06

CONSIDÉRANT le contrat visant l'exécution de travaux de réaménagement et d'ajouts d'issues au centre multifonctionnel de Waterville octroyé à Construction Alain Morin inc par la résolution 5811-2024-12-19 le 19 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel sont en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte présente, en date du 11 juin 2025, la directive de changement (DC-S-06) concernant des renforts pour les fondations existantes au montant de 46 472.02\$ avant taxes;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'entériner l'acceptation de la directive de changement DC-S-06 tel que précédemment mentionné

De financer cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d'emprunt no 670;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 18 h 12.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

